

Synthèse

Le 23 novembre 2020

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 23 NOVEMBRE

57 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- **L'approbation de l'institution d'une aide exceptionnelle pour l'hébergement temporaire des personnes âgées (AEHT) et d'une aide exceptionnelle pour le retour à domicile (AERD) pour faire face à la propagation de la COVID-19 pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.**
- **L'approbation du versement d'une prime de 1 000 € aux salariés des Services d'aides et d'accompagnement à domicile qui ont été mobilisés sur le terrain entre le 1^{er} mars et le 11 mai.**
- **L'approbation du dispositif d'attribution de bourses aux sportifs de haut niveau des clubs des Hauts-de-Seine en lice pour une qualification aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, et de primes cumulables pour les sportifs médaillés de cette olympiade.**
- **L'approbation de la convention entre le Département des Hauts-de-Seine, le Rectorat de l'Académie de Versailles, l'école européenne Paris-La Défense de Courbevoie, la Ville de Courbevoie et la Région Ile-de-France pour le fonctionnement administratif, pédagogique et financier de l'école européenne Paris-La Défense.**
- **L'attribution de 10,8 M€ à la Commune d'Antony (dont 8 M€ en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2020-2022).**

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel des représentants du Conseil départemental siégeant au Conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement – Exercice 2019. Les élus départementaux représentant le Département des Hauts-de-Seine au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement donnent acte de la communication du rapport portant sur l'exercice 2019.

FINANCES

Admission en non-valeur au titre de l'exercice 2020. L'assemblée départementale prononce l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 534 899,46 € :

- Revenu minimum d'insertion : 220 284,04 €,
- Revenu de solidarité active : 217 554,88 €,
- Aide personnalisée à l'autonomie : 23 227,64 €,
- Social (hors RMI, RSA et APA) : 53 464,98 €,
- Administration générale de la collectivité : 20 367,92 €.

Les élus départementaux prennent acte des ordonnances de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, valant créances éteintes, pour un montant de 157 064,27 €.

Avenant à la convention financière de la ZAC du pont d'Issy conclue entre le Département et la Ville d'Issy en 2009. L'assemblée départementale approuve l'avenant n°1 à la convention conclue en 2009 entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune d'Issy-les-Moulineaux, par laquelle la Commune accorde au Département une contrepartie financière qui s'élève désormais à 26 386 756 €, pour la perte des taxes d'aménagement en proportion des surfaces construites dans la ZAC du Pont d'Issy, et destinée à participer aux travaux de réaménagement des berges de la rive gauche de la Seine et de la RD7 sur le territoire communal, dont le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune d'Antony – Approbation du Contrat de Développement Département-Ville pour la période 2020-2022 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville d'Antony. 10 869 178 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2020-2022, dont 8 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Reconstruction de la crèche de l'Aurore	850 000 €
Réhabilitation de la place du marché	800 000 €
Construction d'un groupe scolaire et d'une crèche dans le quartier Jean-Zay	4 279 450 €
Rénovation de l'église Saint-Saturnin	600 000 €
Aménagement du parvis du nouveau théâtre Firmin-Gémier	500 000 €
Extension du dispositif de vidéoprotection	970 550 €
Sous-total investissement	8 000 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	2 158 001 €
Activités culturelles	90 000 €
Activités sportives	367 086 €
Activités en faveur des personnes âgées	254 091 €
Sous-total fonctionnement	2 869 178 €

TOTAL	10 869 178 €
--------------	---------------------

Commune de Garches – Approbation d'un avenant n° 1 au contrat de développement Département-Ville 2018-2020. L'assemblée départementale accorde une augmentation de 46 500 € pour la période 2018-2020 de la subvention d'investissement attribuée par le Département à la Commune de Garches dans le cadre du contrat de développement Département-Ville, en vue de la création d'un centre de supervision urbain. L'avenant n°1 au contrat de développement est approuvé.

HABITAT

Convention intercommunale d'attribution 2020-2025 – EPT Boucle Nord de Seine. L'assemblée départementale approuve la Convention Intercommunale d'Attribution de l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine 2020-2025. Cette convention a trois objectifs : assurer son déploiement en renouvelant les méthodes de travail et en développant une gouvernance partenariale et territoriale, développer la mixité sociale en mettant en place des critères d'attribution partagés, et favoriser les parcours résidentiels en apportant une meilleure réponse aux demandeurs de logements.

Aides départementales à l'habitat privé. L'assemblée départementale attribue 23 subventions pour un montant total de 95 008 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé et de l'aide aux syndicats des copropriétaires.

Les élus départementaux attribuent 3 subventions d'un montant total de 9 000 € aux nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.

Associations de consommateurs spécialisées dans le domaine du logement – Subventions de fonctionnement au titre de l'année 2020. L'assemblée départementale attribue deux subventions de fonctionnement d'un montant total de 7 000 € à la Confédération générale du logement du 92 et à l'Union nationale des locataires indépendants des Hauts-de-Seine, pour l'année 2020.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES

Financement exceptionnel des mesures de la COVID-19 pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). L'assemblée départementale approuve le versement de dotations exceptionnelles, d'un montant individuel de 1 000 € non imposable et non soumise aux prélèvements sociaux, aux salariés des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) mobilisés entre le 1^{er} mars et le 11 mai 2020. La perception de la recette de 1 130 055 €, versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie au Département, au titre de la participation de l'Etat à la prime exceptionnelle est approuvée.

Dispositifs d'aide exceptionnelle pour le retour à domicile des personnes âgées (AERD) et d'aide exceptionnelle pour l'hébergement temporaire (AEHT) des personnes âgées face à la propagation de la COVID-19. L'assemblée départementale approuve l'institution d'une aide exceptionnelle pour l'hébergement temporaire des personnes âgées (AEHT) et d'une aide exceptionnelle pour le retour à domicile (AERD) pour faire face à la propagation de la COVID-19 pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire. Les règlements départementaux d'attribution de ces aides sont approuvés.

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées – Autres actions de prévention – Axe 6. L'assemblée départementale approuve les montants respectifs des nouvelles actions et aux actions de reconductions, pour un montant total de 1 278 070 €, à allouer à 42 opérateurs au titre des autres actions de prévention, axe 6 du programmation d'actions coordonnée défini par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées au titre de l'année 2020. Le modèle de convention fixant les conditions du soutien entre le Département et les opérateurs est approuvé.

Convention relative aux relations entre la CNSA et le Département des Hauts-de-Seine 2021-2024. L'assemblée départementale approuve la convention pluriannuelle 2021-2024 relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Département des Hauts-de-Seine.

Participation financière du Département au coût d'abonnement de la téléalarme 2020. L'assemblée départementale attribue 22 subventions pour un montant total de 295 810,75 € aux Centre communaux d'action sociale et Communes qui en ont fait la demande, dans le cadre du soutien financier au coût d'abonne de la téléalarme pour l'année 2020. La participation du Département aux coûts d'abonnement des personnes handicapées ou âgées de 60 ans ou plus à un système de téléalarme, à hauteur, respectivement, de 7 € par mois d'abonnement et par abonné pour les bénéficiaires non imposables sur le revenu, et de 4,50 € par mois d'abonnement et par abonné pour les bénéficiaires imposables sur le revenu est approuvée. La participation départementale est plafonnée à la réalité des dépenses engagées par l'organisme bénéficiaire, déduction faite de la participation demandée aux bénéficiaires. La convention-type correspondante est approuvée.

Attribution aux assistants familiaux du Département d'une aide à l'aménagement de leur logement pour l'accueil du premier enfant. L'assemblée départementale alloue 3 subventions d'un montant total de 6 000 € à trois assistants familiaux dans le cadre de l'aide à l'aménagement de leur logement pour l'accueil du premier enfant.

Convention relative au financement du dépistage des troubles visuels par l'association CADET au titre de l'année scolaire 2020-2021. L'assemblée départementale alloue une subvention de 172 240 € à l'association CADET, pour son action en matière de dépistage des troubles visuels dans les écoles maternelles pour l'année scolaire 2020-2021. La convention correspondante est approuvée.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Renouvellement de la convention constitutive du Conseil départemental de l'accès au droit. L'assemblée départementale approuve le renouvellement de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Conseil départemental d'accès au droit (CDAD). Madame Annie Orsoni, cheffe du service des actions éducatives et de la citoyenneté, est désignée représentante du Département au Conseil d'administration du CDAD. Une participation financière d'un montant de 42 000 € est attribuée au GIP pour l'année 2020.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Aide sociale départementale à la demi-pension dans les collèges publics et les collèges privés du Département – Attribution de subventions complémentaires 2019-2020 et initiales au titre de l'année scolaire 2020-2021. L'assemblée départementale approuve l'attribution des subventions complémentaires d'aide départementale à la demi-pension pour un montant total de 7 071 € aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année scolaire 2019-2020

Les élus départementaux approuvent l'attribution des subventions initiales d'aide départementale à la demi-pension pour un montant total de 288 650 € pour l'année scolaire 2020-2021 aux collèges publics.

Subvention pour l'acquisition d'un second jeu de manuels scolaires en faveur des collégiens du département – Rentrée 2020. L'assemblée départementale reconduit l'attribution aux collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat et à l'école de danse de l'Opéra de Paris de subventions, pour un montant total de 133 264,89 €, pour le second jeu de manuels scolaires pour la rentrée 2020. Le montant de l'aide accordée aux établissements est calculé sur la base de la somme de 32 € par élève au titre de l'accroissement des effectifs entre la rentrée 2018 et la rentrée 2019, et de 7,20 € par élève pour les effectifs constants.

Subventions exceptionnelles et subventions pour l'occupation de gymnases non départementaux pour les collèges publics 2020. L'assemblée départementale approuve les subventions exceptionnelles d'un montant total de 185 791 € à 14 collèges publics afin de financer des charges de fonctionnement. Des subventions complémentaires pour un montant total de 35 157 €, pour l'utilisation des gymnases non-départementaux au titre du solde de l'année scolaire 2019-2020, sont allouées à 3 collèges publics.

Subvention pour l'utilisation des gymnases municipaux par les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat au titre de l'année 2019/2020. L'assemblée départementale attribue 12 subventions pour un montant total de 58 674,68 €, pour les dépenses liées à l'utilisation des gymnases municipaux, aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Une subvention exceptionnelle de 3 000 € est attribuée au collège privé Notre-Dame à Rueil-Malmaison, sous contrat d'association avec l'Etat, pour financer l'utilisation du gymnase du lycée privé La Salle-Passy-Buzenval à Rueil-Malmaison.

Convention relative à l'Ecole européenne Paris-La Défense à Courbevoie. L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine, le Rectorat de l'Académie de Versailles, l'école européenne Paris-La Défense de Courbevoie, la Ville de Courbevoie et la Région Ile-de-France, relative au fonctionnement administratif, pédagogique et financier de l'école européenne Paris-La Défense située à Courbevoie.

Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines 2020-2021 : approbation d'affiliation des organismes sportifs et culturels. L'assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines des nouveaux organismes sportifs et culturels.

Contrat de concession relatif à la restauration scolaire des collèges publics du département des Hauts-de-Seine – Rapport d’activité du délégataire – Exercice 2019.

L’assemblée départementale prend acte du rapport annuel d’activité du délégataire relatif à l’exercice 2019, présenté par la société Elior en charge du contrat de concession relatif à la restauration scolaire des collèges publics du département des Hauts-de-Seine.

SPORTS

Concession de service public du poney club départemental de l’Ile Saint-Germain – Rapport annuel du concessionnaire 2018/2019.

L’assemblée départementale prend acte du rapport annuel du concessionnaire relatif à la gestion et à l’exploitation du poney club départemental de l’Ile Saint-Germain, à Issy-les-Moulineaux, pour l’exercice 2018/2019, présenté par l’EURL Poni.

Concession de service public du centre équestre départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne – Rapport annuel du concessionnaire 2018/2019.

L’assemblée départementale prend acte du rapport annuel du concessionnaire relatif à la gestion et à l’exploitation du centre équestre départemental des Chanteraines, à Villeneuve-la-Garenne, pour l’exercice 2018/2019, présenté par l’Union nationale des Centres sportifs de Plein Air – UCPA Sport Loisirs.

Concession de service public du centre équestre du domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du concessionnaire pour 2019.

L’assemblée départementale prend acte du rapport annuel du concessionnaire relatif à la gestion et à l’exploitation du centre équestre du Domaine départemental du Haras de Jardy, pour l’exercice 2019, présenté par Jardy Equitation.

Délégation de service public relative à la gestion et à l’exploitation du golf, du tennis et du restaurant du domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du délégataire pour 2019.

L’assemblée départementale prend acte du rapport annuel relatif à la gestion et à l’exploitation du golf, du tennis et du restaurant du domaine départemental du Haras de Jardy par les délégataires la SNC Golf et Tennis des Haras de Jardy pour l’exercice 2019.

Bourses pour la formation des cadres socio-éducatifs. L’assemblée départementale approuve l’attribution de 111 bourses d’un montant total de 17 607 € pour la formation des cadres socio-éducatifs. Ces bourses sont versées pour le compte des stagiaires à 14 organismes de formation.

Soutien au Mouvement sportif. L’assemblée départementale approuve 4 subventions d’un montant total de 383 300 € accordées au titre de la saison sportive 2020/2021 :

- 60 000 € alloués à l’association JSF Nanterre pour le fonctionnement du Centre de Formation agréé de Nanterre 92,
- 121 300 € alloués à la SA Stade Français Paris Saint-Cloud pour le fonctionnement du Centre de formation des Mariannes,
- 132 000 € alloués à l’Athlétic Club de Boulogne-Billancourt, pour sa section Aviron, Boulogne 92, dont 60 000 € à titre de subvention exceptionnelle pour la relance de ses activités en lien

avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, pour la mise en œuvre de son programme d'actions et de développement annuel,

- 70 000 € alloués à l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt, pour sa section Aviron, Boulogne 92, pour l'acquisition de matériel sportif et d'équipement nécessaire à la pratique.

Les conventions correspondantes sont approuvées.

Le règlement relatif au dispositif d'attribution de bourses aux sportifs de haut niveau des clubs des Hauts-de-Seine, en lice pour une qualification aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo : bourse de 3 500 € pour poursuivre leur préparation et des primes cumulables pour les sportifs médaillés de cette olympiade (7 500 € pour une médaille d'or, 5 000 € pour une médaille d'argent et 2 500 € pour une médaille de bronze).

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention entre le Département et Paris&Co au titre de l'année 2020. L'assemblée départementale approuve le versement d'une subvention de 150 000 € à Paris&Co pour le fonctionnement de la plateforme d'innovation financière Swave pour l'année 2020. La convention correspondante est approuvée.

TOURISME

Développement de l'innovation touristique et culturelle : partenariat avec l'association Paris&Co pour le soutien aux actions du Welcome City Lab. L'assemblée départementale approuve le versement d'une subvention de 50 000 € à l'association Paris&Co, en soutien aux activités du Welcome City Lab. La convention de partenariat correspondante est approuvée.

COMMANDE PUBLIQUE

Compte-rendu des marchés et avenants conclus pendant la période du 11 juillet au 31 août 2020. L'assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants, conclus par le Président du Département des Hauts-de-Seine, pendant la période du 11 juillet au 31 août 2020.

CULTURE

La Seine Musicale – Prises de vues de La Seine Musicale – Autorisation et concession de droits patrimoniaux. L'assemblée départementale approuve le contrat tripartite d'autorisation de prises de vues et de concession de droits patrimoniaux, à titre gratuit et non exclusif, conclu entre le Département des Hauts-de-Seine, le Comité régional de tourisme (CRT Paris Région) et l'Office de tourisme et des congrès de Paris.

Musée du Domaine Départemental de Sceaux – Contrat de prêt au Musée de l'Armée – Exposition « La mort de Napoléon » présentée du 31 mars au 19 septembre 2021. L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, de deux œuvres, à conclure entre le Département et l'Etablissement Public du Musée de l'Armée, dans le cadre de l'exposition intitulée « La mort de Napoléon ».

Musée Départemental Albert-Kahn – Contrats de mise à disposition de reproductions d'autochromes au profit des Editions le Bec en l'Air – Concession de droits d'auteurs dans le cadre de la publication « +Photographie. Les acquisitions des collections publiques ». L'assemblée départementale approuve le contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de trois reproductions d'autochromes et d'un texte, conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et la société d'Editions Le Bec en l'Air, ainsi que le contrat de concession de droits d'auteur.

Musée Départemental Albert-Kahn – Contrat de remise de fichiers numériques au profit des Editions Lund Humphries – Publication de l'ouvrage intitulé : « Tourisme architectural : itinéraires monumentaux, patrimoine culturel et lieux de mémoire ». L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de quatre reproductions d'autochromes venant de la collection des Archives de la Planète, conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et les Editions Lund Humphries.

Musée Départemental Albert-Kahn – Contrats de concession de droits d'auteur dans le cadre de la nouvelle édition du guide botanique consacré au jardin Albert-Kahn. L'assemblée départementale approuve les contrats de concession de droits d'auteur, à titre gratuit et non exclusif, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et 4 agents du Département, dans le cadre de leur contribution à l'écriture et à l'illustration de la nouvelle édition du guide botanique consacré au jardin Albert-Kahn.

Musée Départemental Albert-Kahn – Contrats de remise de la reproduction numérique d'un film – Commémoration du centenaire du Congrès de Tours. L'assemblée départementale approuve les contrats de remise du fichier numérique du film intitulé « Tours, congrès national de la Section française de l'Internationale ouvrière », conclus entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société de production audiovisuelle O2B Films, et le Département des Hauts-de-Seine et l'Association pour l'histoire vivante. Les élus départementaux approuvent le contrat de remise des fichiers numériques du film intitulé « Tours, congrès national de la Section française de l'Internationale ouvrière » et des trente reproductions de photogrammes issus du film, conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Tours.

Musée Départemental Albert-Kahn – Contrat de remise et d'autorisation d'exploitation d'une reproduction d'autochrome – Exposition « Le Togo des Rois » au Palais de Lomé. L'assemblée départementale approuve le contrat de remise du fichier numérique et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, d'une reproduction de l'autochrome Trônes de Guézo, Béhanzin et Agoliagbo, conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et le Palais de Lomé – Centre d'art et de culture.

Convention de dépôt de l'œuvre de Jérémie Delutel (1640-1720), d'après Pierre Mignard, intitulée *La famille du Grand Dauphin, propriété de la Ville de Versailles*. L'assemblée départementale approuve la convention de dépôt de l'œuvre de Jérémie Delutel (1640-1720), d'après Pierre Mignard, intitulée *La famille du Grand Dauphin*, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Versailles. Le tableau sera exposé au futur musée du Grand Siècle.

DESIGNATIONS

Désignation d'un représentant du Département au sein de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture. L'assemblée départementale désigne Christian Dupuy, Vice-président du Département des Hauts-de-Seine en charge de la Culture, en qualité de représentant du Département des Hauts-de-Seine pour siéger au sein de l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture.

Représentation du Département des Hauts-de-Seine au sein du Comité consultatif des transitions de Sceaux. L'assemblée départementale approuve l'entrée du Département au Comité consultatif des transitions de la Commune de Sceaux. Nathalie Léandri, Vice-présidente du Département des Hauts-de-Seine en charge des Affaires et constructions scolaires, est désignée comme représentante du Département au sein de ce Comité. Créé par la Ville de Sceaux, il a pour objet de donner des avis circonstanciés sur des questions qui concernent l'ensemble des transitions territoriales, en étudiant les impacts des actions menées par la ville, en mettant en œuvre des actions de suivi et d'accompagnement à la transition, et en créant des indicateurs de suivi globaux. Cela implique également les enjeux de transition écologique, ainsi que l'objectif de neutralité carbone 2050.

ENVIRONNEMENT

Attribution d'une subvention pour l'année 2020 par l'Agence de Sûreté Nucléaire au titre des frais de fonctionnement de la Commission locale d'information de Fontenay-aux-Roses. L'assemblée départementale accepte l'attribution d'une subvention de 17 800 € pour l'autorité de sûreté nucléaire, au titre de la participation aux frais de fonctionnement de la commission locale d'information auprès du CEA Paris Saclay, site de Fontenay-aux-Roses pour l'année 2020. La convention correspondante est approuvée.

Contribution au financement de l'enfouissement des lignes à 225 000 volts traversant les communes de Clamart, du Plessis-Robinson et d'Antony. L'assemblée départementale approuve la contribution du Département à hauteur de 3 M€ à la seconde phase du projet d'enfouissement des lignes à 225 000 volts traversant les communes de Clamart et du Plessis-Robinson :

- 1 630 435 € alloués à la Commune de Clamart,
- 1 369 565 € alloués à la Commune du Plessis-Robinson.

Les avenants aux conventions bilatérales signées en 2018 entre le Département des Hauts-de-Seine et chacune des communes concernées sont approuvés.

Les élus départementaux approuvent la contribution du Département au projet d'enfouissement des lignes à 225 000 volts traversant la Commune d'Antony pour un montant de 3 M€. La convention correspondante est approuvée.

Subvention pour l'Agence régionale de la biodiversité d'Ile-de-France pour l'année 2020. L'assemblée départementale approuve la charte de partenariat de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France pour l'année 2020. M. Yves Révillon, Vice-président du Département des Hauts-de-Seine en charge de l'environnement et du patrimoine non scolaire est désigné pour représenter le Département sur l'année 2020 au sein du collège des Départements du comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France. Le versement d'une subvention de 5 000 € à l'ARB – Institut Paris Région pour lui permettre de poursuivre ses missions est approuvé.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Mise en réforme de véhicules et biens divers départementaux. L'assemblée départementale décide la mise en réforme de divers biens appartenant au Département.

Convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial – Aménagement des abords de La Seine Musicale. L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et le Port Autonome de Paris relative à la superposition d'affectations du domaine public fluvial au profit du Département, des emprises nécessaires à la coursive nord et à la promenade des berges de la pointe aval de l'Île Seguin, à Boulogne-Billancourt.

Acquisition auprès de la Commune de Châtenay-Malabry de trois emprises de terrain non bâties. L'assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département auprès de la Commune de Châtenay-Malabry, au prix de 690 000 €, de trois emprises foncières d'une superficie totale d'environ 13 873 m², pour harmoniser l'aménagement de la promenade des vallons de la Bièvre.

TRANSPORTS

Tramway T10 – Cessions et acquisitions d'emprises avec Ile-de-France Mobilités. L'assemblée départementale approuve l'acquisition auprès d'Ile-de-France Mobilité de 2 parcelles situées à Châtenay-Malabry, chacune à l'euro symbolique, pour les besoins des aménagements urbains du tramway T10.

Les élus départementaux approuvent l'acquisition auprès d'Ile-de-France Mobilités des parcelles boisées d'une surface totale de 32 306 m² environ situées à Châtenay-Malabry, au prix d'un euro symbolique. L'acte d'acquisition intégrera une clause d'affectation de ces parcelles pour la mise en œuvre des mesures de compensation écologique du tramway T10 pendant une durée de 30 ans.

L'assemblée départementale approuve la cession à Ile-de-France Mobilités de 6 emprises situées à Antony, à l'euro symbolique.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

RD 986 – Acquisition et classement dans le domaine public routier départemental d'une parcelle située 6, avenue Denis Papin au Plessis-Robinson. L'assemblée départementale approuve l'acquisition auprès de la société Réseau de Transport d'Electricité d'une superficie de 425 m² située 6, avenue Denis Papin au Plessis-Robinson, au prix d'un euro symbolique. Elle est classée dans le domaine public routier départemental.

RD 50 et RD 69 – Acquisition d'emprises en nature de voirie rue Rouget de Lisle et rue Gallieni à Issy-les-Moulineaux. L'assemblée départementale approuve l'acquisition à l'euro symbolique de 11 parcelles et 3 volumes situés sur la route départementale 50 à Issy-les-Moulineaux, auprès de la SNC Promo Seine. Ces emprises sont classées dans le domaine public routier départemental.

Les élus départementaux approuvent l'acquisition à l'euro symbolique de 8 parcelles situées sur la route départementale 69 à Issy-les-Moulineaux, auprès de la SNC Forum Seine. Ces emprises sont classées dans le domaine public routier départemental.

Contrat de Projet partenarial d'aménagement (PPA) « Secteur Porte Saint-Germain / Berges de Seine » d'Argenteuil. L'assemblée départementale approuve le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) « secteur Porte Saint-Germain / Berges de Seine » d'Argenteuil, à conclure avec l'Établissement public territorial Boucle Nord de Seine, l'Etat et plusieurs autres collectivités.

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier – Département des Hauts-de-Seine et Commune de Vaucresson. L'assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier, entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Vaucresson pour l'opération de réaménagement de l'allée du Collège à Vaucresson, parallèlement à la création d'un giratoire au carrefour entre la route Napoléon III (RD 182a) et l'allée du Collège. Le Département prendra en charge ces travaux estimé à 3 M€.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Département des Hauts-de-Seine et GPSO – Pose de fourreaux dédiés à la vidéoprotection. L'assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, pour la pose de fourreaux dédiés à la vidéoprotection sur la RD 406, rue Marcel-Allégot à Meudon.

Délégation de service public relative à l'exploitation du parc de stationnement du pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt – Rapport d'activités du délégataire pour l'année 2019. L'assemblée départementale prend acte du rapport annuel du délégataire, présenté par la Société Indigo, relatif à l'exploitation du parc de stationnement du pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt pour l'année 2019.

Contacts presse

Muriel HOYAUX

Amélie CHABUET

tél. : 01 76 68 81 99

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr